

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241025-2024_042-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 042	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 12 juin 2024	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 12 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 12 juin 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024.

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_043-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 043	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 26</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M^{me} Jacqueline Laroche, M^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M^{me} Martine Guyon, M^{me} Séverine Jacquin, M^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M^{me} Martine Guyon), M^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M^{me} Angélique Colle (pouvoir à M^{me} Bénédicte Bourgeois)</p> <p><u>Absente</u> : M^{me} Virginie Poussin</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024</p>	
<p><u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : M^{me} Martine Guyon</p>

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée délibérante des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
IMMODP	139 Route Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
M. JOURNOT Patrick	8 Rue de Bellevue	Lézat	1 maison	libre à la vente
SCI ARSLAN 2	18 Rue Pasteur	Morez	1 appartement	libre à la vente
NORIMMO	137 Rue de la République	Morez	1 local commercial	libre à la vente
M. GREGOIRE Florian	165 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. GRUET Hubert	145 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier + 1 garage	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau + 1 terrasse + 1 parking	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 parking	libre à la vente
M. CADIME CARVALHO Albano	1 Rue traversière	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
Mme ADENOT Brigitte	43 Route de la Pierre Percée	Morbier	1 maison + 1 bois	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau	libre à la vente
M. FAYE Vincent	172 Rue de la République	Morez	2 appartements	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau	libre à la vente
Mme GIBOUDEAUX Sandrine	1 Avenue Romain Roussel	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
NORIMMO	137 Rue de la République	Morez	5 appartements	libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
Mme BEN MOHAMED Arabella	49 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 parking	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. CESCO-RESIA Eric	13 Rue des Chamois	Morbier	1 maison	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
M. BOULOT Jean-Pierre	34 Rue de la Petite Plaine	Morbier	1 terrain	libre à la vente
SCI DU JURA	680 Rue Bourgeat d'Aval	Morez	site industriel	libre à la vente
SCI DU JURA	680 Rue Bourgeat d'Aval	Morez	site industriel	libre à la vente
M. PIPART Xavier	66 Rue Jules Ferry	Morez	1 jardin	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
Mme COTTET Agnès	183 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 grenier + 1 cave	libre à la vente
M. GEOFFROY Didier	36 Rue Pasteur	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
M. CRUZ COSTA Kevin	6 Place Jules Girod	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente

Mme COTTET Agnès	2 rue Gambetta	Morez	1 appartement + 1 cave	Envoyé en préfecture le 25/10/2024	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage + 1 place de parking	Reçu en préfecture le 25/10/2024	libre à la vente
M. DOS SANTOS LOBO David	25 Rue de la Sablière	Morbier	1 maison	Publié le 25/10/2024	libre à la vente
M. MUSY Patrick	20 Rue du Parc	Longchaumois	1 maison	ID : 039-243900479-20241014-2024_043-DE	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage		libre à la vente
AG2M	Quai Jobez	Morez	1 parking		libre à la vente
M. VIDIGAL Nicolas	Les Marais	Morbier	1 terrain		libre à la vente
M. GRAFF Garry	37 Rue de la république	Morez	1 appartement + 1 garage		libre à la vente
M. LAARAJ Rachid	14 Rue de l'Industrie	Morez	1 escalier		libre à la vente
Mme ROMANET Catherine	1 Place Lissac	Morez	1 appartement + 1 local commercial		Délégation de préemption
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 appartement + 1 cave		libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 cave		libre à la vente
M. BOULLEN Jean-François	13 Quai Lamy	Morez	1 cave		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 parking		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau + 1 parking		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau + 1 parking		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 plateau + 1 parking		libre à la vente
Mme DURAFFOURG Isabelle	154 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave		libre à la vente
M. PROST-TOURNIER Gérard	Morez Dessus et Grange d'Etrevail	Morez	1 terrain		Délégation de préemption
CIC Lyonnais de Banque	139 Rue de la république	Morez	2 garages + 1 atelier + 1 terrasse + terrain		libre à la vente
CIC Lyonnais de Banque	139 Rue de la république	Morez	1 appartement, 1 garage, 1 chaufferie, 1 cour		libre à la vente
CIC Lyonnais de Banque	139 Rue de la république	Morez	1 appartement + 1 chaufferie + 1 cour		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 parking		libre à la vente
Mme JACQUOT Michelle	1 Rue Etienne Dolet	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier		libre à la vente
Mme FONTANIEU Marie-	18 Rue Pierre Morel	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier		libre à la vente
M. FOURRIER Jacky	6 Rue du Couchant	Longchaumois	1 maison		libre à la vente
M. BARA Manal	4 Rue Waldimir Gagneur	Morez	1 appartement		libre à la vente
Mme LARESSE Emilie	4 Rue Waldimir Gagneur	Morez	1 appartement + 1 garage		libre à la vente
M. BEGAT Maxime	13 rue du Grand Champ	Morbier	1 maison		libre à la vente
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage		libre à la vente
M. BAILLY-SALINS Marc	Cretet Bousset	Morbier	1 terrain		libre à la vente
Mme FACCHINETTI Odette	Champs Martin	Morbier	1 jardin		libre à la vente
M. GUYON Jean Jacques	1 Rue Gai Séjour	Longchaumois	1 maison		libre à la vente
M. ANTONIO Francis	17 Rue Gai Séjour	Longchaumois	1 maison		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	6 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 parking		libre à la vente
M. AUTAIN Jean-Luc	20 Quai Jobez	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 parking		libre à la vente
M. UCAR Mehmet	12 Rue Petit Quai	Morez	1 maison		libre à la vente
M. BOUHET Pascal	2170 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 appartement + 1 parking		libre à la vente
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage		libre à la vente
M.SCHAFFTER Jean-Pierre	4 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement		libre à la vente
LIDL	199 Rue de la République	Morez	1 terrain		libre à la vente
M. THEVENIN Joël	14 Rue Pasteur	Morez	1 maison		libre à la vente
M. MAILLARD Josiane	3 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement		libre à la vente
Mme BENOIT-LIZON Fabienne	11 Rue de la Prunelaie	Morbier	1 maison		libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + cave		libre à la vente
Mme DE DIEULEVEULT Yvonne	4 Rue Traversière	Morez	1 appartement + 1 garage		libre à la vente
M. GUILLAUME Michel	220 Rue de la République	Morez	1 immeuble		libre à la vente

Concernant la déclaration d'intention d'aliéner correspondant au bien situé 1 place Lissac à Morez Hauts de Bienne, appartenant à Mme Romanet Catherine, Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il a délégué ponctuellement l'exercice du droit de préemption ZAD à la Commune des Hauts de Bienne.

Concernant la déclaration d'intention d'aliéner correspondant au bien situé au Morez Dessus et Grange d'Etrevail à Morez Hauts de Bienne, appartenant à M. Prost-Tournier Gérard, Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il a délégué ponctuellement l'exercice du droit de préemption ZAD à la Commune de Hauts de Bienne.

Pour le reste des déclarations d'intention d'aliéner, le Président a décidé de ne pas utiliser son droit de préemption.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux zones d'aménagement différée.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024.

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241025-2024_044-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 044	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente Nombre de votants : 26	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du louage de choses – Bail professionnel Eline Juillard	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Madame Éline Juillard, médecin généraliste, souhaite occuper un local au sein de la Maison de Santé de Morez, et plus précisément au 1^{er} étage du bâtiment, où sont déjà présents les autres médecins et où un local est encore vacant (à savoir le local « médecin 4 », jouxtant le secrétariat des médecins). La praticienne souhaite commencer son activité à partir du mois de novembre 2024. Une demande complémentaire de Madame Juillard est de pouvoir occuper un local de façon gracieux avant de commencer son activité, afin d'y entreposer son matériel médical. Un bail professionnel a donc été signé avec Madame Éline Juillard, portant sur l'occupation, d'une part, du local « médecin 4 », pour une surface de 25,49 m², et, d'autre part, de quotes-parts correspondant aux surfaces communes avec les autres médecins (archives, secrétariat et local pour interne), à la salle d'attente (partagée entre médecins, infirmiers et psychomotricienne) et à la salle commune du rez-de-chaussée. Le montant du loyer mensuel est de 331,83 € HT. La durée du bail est de de 6 ans, du 18/09/2024 au 17/09/2030. Afin d'accompagner au mieux la praticienne dans sa prise d'activité, suivant la proposition du Bureau communautaire du 02/09/2024, il a été décidé que les loyers correspondants aux 2 premiers mois d'occupation, durant lesquels celle-ci n'exercera pas, ne lui seront pas facturés et que le montant du loyer serait gelé pendant les 2 premières années du contrat. Il convient de noter par ailleurs que, conformément à la volonté de la médecin de ne pas se voir refacturer la taxe foncière au prorata de son occupation, cette dernière a été intégrée directement au montant de son loyer.

Le Conseil communautaire prend acte du bail conclu avec M^{me} Eline Juillard.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_045-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 045	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du louage de choses – Bail dérogatoire Hélène Doutriaux	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Madame Hélène Doutriaux, psychologue souhaite s'installer à la Maison de Santé de Morez et y exercer son activité à compter du mois de septembre 2024. Compte-tenu de l'absence d'espaces adéquats (ne restant plus d'inoccupés à l'époque que le local médecins 4, destiné à un médecin, le local kiné de 125 m² et l'espace non-aménagé de 78 m²), il lui a été proposé d'occuper un local nouvellement à créer au sein de l'espace vide du 1^{er} étage, où seraient aménagés 3 bureaux, la psychologue étant intéressé par le plus petit d'environ 16 m². Cependant, le temps que ceux-ci soient aménagés par les services techniques d'Arcade, une solution provisoire a été trouvée afin que celle-ci puisse exercer, indépendamment de l'avancement des travaux, à savoir l'occupation exceptionnel de locaux au sein de l'espace kiné vide du rez-de-chaussée. Un bail dérogatoire a donc été signé avec Madame Hélène Doutriaux, portant sur le local à vocation administrative dit « bureau kiné » de 10,99 m², le local à vocation médical dit « cabine individuelle 3 » de 9,98 m², la salle d'attente de l'espace kiné et une quote-part pour la salle de convivialité. Le montant du loyer mensuel est de 156,95 € HT. La durée du bail est de de 1 an, du 20/08/2024 au 19/08/2025, le contrat ayant de toute façon vocation à être résilié par les 2 parties à l'instant où l'installation dans son nouveau bureau sera possible.

Le Conseil communautaire prend acte du bail conclu avec M^{me} Hélène Doutriaux.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 039-243900479-20241014-2024_046-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 046	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : modifications de postes	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Monsieur le Président présente la modification de poste qu'il conviendrait de valider :

Suite à l'avancement de grade de deux agents techniques, il convient de modifier les postes suivants :

- Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression et la création de postes ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_047-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 047	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Financement du poste de chef de projet petites villes de demain	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Le président expose :

A la suite de la labellisation « Petites Villes de Demain » de la commune de Hauts de Bienne et conformément à la délibération prise le 29 juin 2021, un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » a été créé. Ce dernier est un emploi de catégorie A, grade d'attaché à temps complet. La labellisation « Petites Villes de Demain » étant attribuée pour une période de 5 ans, le poste a pour vocation d'être pourvu jusqu'à 2026.

Le poste est co-financé à hauteur de 50 % par l'Anah et 25 % par la Banque des Territoires (crédits FNADT). Tous les ans une nouvelle demande de financement est adressée aux financeurs. Vous trouverez le plan de financement pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2025.

Poste de dépense	Prévisionnel
	28 novembre 2024 au 27 novembre 2025.
Salaire chef de projet « Petites Villes de Demain »	44 756 €
TOTAL	44 756 €

Financement	Prévisionnel
	28 novembre 2024 au 27 novembre 2025.
Anah (50%)	22 378 €
Banque des Territoires (crédits FNADT) (25 %)	11 189 €
Reste à charge HJAC (25%)	11 189 €
TOTAL	44 756 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le financement du poste.
- DONNE pouvoir au Président pour solliciter les crédits correspondants auprès de l'Anah et de la Banque des Territoires (crédits FNADT) pour la période du 28 novembre 2024 au 27 novembre 2025.
- PREND NOTE que les crédits correspondants seront inscrits au BP du budget général 2025.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_048-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 048	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Bilet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Initiative Jura : convention de partenariat économique	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre de la démarche d'Initiative Jura de faciliter la création ou la reprise d'une entreprise et de participer à un projet de développement économique sur le territoire d'Arcade, il est proposé de signer une convention entre Jura Initiative et Haut-Jura Arcade communauté afin de fixer les conditions de participations aux actions proposées.

Initiative Jura fait partie des 245 plateformes qui composent Réseau Initiative. Ces plateformes sont des associations loi 1901. Elles rassemblent sur un territoire des acteurs publics et privés : les collectivités locales, des chefs d'entreprises, des experts-comptables, des banques, les chambres consulaires... Elles ont pour objectif commun de faciliter la création ou la reprise d'une entreprise et de participer à un projet de développement économique.

La convention est valable pour l'année 2024 et est renouvelable annuellement par délibération du conseil communautaire.

Initiative Jura devra :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire communautaire de la Communauté de Communes Haut Jura Arcade ;
- Réaliser ces actions pour un financement maximum par la collectivité de 540 € par dossier abouti ;
- Transmettre son rapport d'activité annuel et le bilan de ses actions sur le territoire, notamment l'identification des bénéficiaires de prêts d'honneur par la structure.

La Communauté de communes assurera un financement d'un montant de 540 € par dossier abouti issu de son territoire communautaire.

Le règlement des dossiers de l'année N se fera en début d'année N + 1 sur présentation d'un appel de fonds comprenant l'identification des bénéficiaires. (soit début 2025 pour les dossiers finalisés en 2024).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la convention de partenariat avec Initiative Jura,
- AUTORISE M. Le Président à la signer,
- AUTORISE M. Le Président à signer tout document afférent au dossier,
- INSCRIT au budget 2025 la somme correspondante au nombre de dossiers finalisés.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_049-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 049	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Schéma départemental des gens du voyage	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Le président expose :

La procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage engagée en fin d'année 2022 se termine. Cette démarche conduite conjointement par le Conseil départemental du Jura et l'Etat a permis la réalisation d'un diagnostic de l'offre existante et l'évaluation des besoins à l'échelle du département du Jura. Ce travail dont l'objectif principal était d'adapter les équipements d'accueil a été menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il se matérialise par un projet de schéma départemental. Concernant le territoire d'Arcade le précédent schéma prévoyait la réalisation d'une aire permanente d'accueil de 20 places. Cet équipement n'a pas été réalisé. Le schéma en cours d'élaboration rappelle la nécessité de disposer d'un équipement d'accueil sur Arcade notamment pour la période estivale. Compte tenu du nombre de passages constaté, il apparaît qu'une aire de moyen passage, ouverte ponctuellement, permettrait de satisfaire les besoins. Sa capacité est estimée à 25 places. Un terrain de 3000 m2 pourrait répondre à ce besoin sur le secteur des Marais. Parallèlement, le schéma fixe un certain nombre d'orientations. Celles-ci concernent :

- Le pilotage du schéma départemental à travers la constitution d'une commission consultative et d'un comité permanent coordonnés par l'Etat et le Conseil départemental en relation avec les EPCI
- Le renforcement de l'accompagnement du public avec la mise en place :
 - D'une médiation départementale afin de répondre aux problématiques d'accueil, d'entretien des équipements, de rapport avec les riverains notamment ;
 - De projets sociaux éducatifs à destination des ménages sédentarisés ;
 - D'une politique scolaire et de renforcement de l'accès à la santé et à l'emploi.

Conformément aux dispositions réglementaires il est demandé au conseil communautaire de **RENDRE** un avis sur ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Souligne que l'aire de moyen passage d'une capacité de 25 places ne fera l'objet d'aucun aménagement spécifique en dehors de la réalisation d'un point d'eau et d'une borne électrique en bordure de terrain.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président

SIGNÉ

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_050-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 050	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M ^{me} Martine Guyon, M ^{me} Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à M ^{me} Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Contrat opérationnel de mobilité du Haut-Jura	<u>Secrétaire de séance</u> : M ^{me} Martine Guyon

Le président expose :

La Loi d'Orientation des Mobilité (LOM) publiée en 2019 a donné aux Régions le rôle de chef de file de la mobilité, pour coordonner les initiatives des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales. Au sein de chaque bassin de mobilité, cette coordination, liant ainsi la Région les AOM et aussi les gestionnaires d'infrastructures, prend la forme de **contrat opérationnel de mobilité**.

En 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé une démarche de co-construction de ces contrats dans le cadre des comités des partenaires des bassins de mobilité. La communauté de communes Arcade a été associée à la démarche pour le bassin de mobilité du Haut-Jura, qui correspond au périmètre du Pays du Haut-Jura.

À la suite de l'adoption du contrat opérationnel de mobilité du bassin du Haut-Jura par la Région Bourgogne-Franche-Comté, celle-ci propose Arcade de délibérer sur le contrat en tant que partenaire associé.

Le contrat opérationnel de mobilité du Haut-Jura

La Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix d'orienter cette première génération de contrats sur le porter à connaissance des offres, outils et services de mobilité existants ainsi que sur le rôle de chacun des acteurs présents sur chaque bassin de mobilité. A travers ces contrats, la Région souhaite également favoriser la collaboration entre les AOM et l'ensemble des acteurs de la mobilité.

Le contrat est structuré en 5 parties : introduction, état des lieux, enjeux et actions, synthèse des fiches-actions et annexes. Il est construit sur un socle commun à tous les contrats du territoire régional, auquel s'ajoutent des parties spécifiques au bassin de mobilité concerné.

Lors de la consultation lancée en février 2024 sur le projet de contrat pour le bassin du Haut-Jura, les 4 communautés de communes composant le Pays du Haut-Jura, étant AOM, et le Syndicat mixte du Parc ont fait le choix d'une contribution commune portant principalement sur :

- La reconnaissance des enjeux liés à la mobilité frontalière comme enjeux essentiels du territoire ;
- Les acteurs, les offres, les démarches autour des infrastructures cyclables, les aires de covoiturage, les IRVE, le transport à la demande, le plan vélo, les initiatives et animations axées sur les mobilités, à l'échelle locale ;
- L'identification du Parc et du Pays dans les publics cibles de certaines fiches-actions.



Lors de la présentation de la version reprise du contrat, la plupart des remarques ont été prises en compte. Pour autant, deux points nécessiteraient d'être plus largement affirmés dans le rapport :

- D'une part l'impact du trafic pendulaire frontalier à destination des régions voisines de suisse (Vallée de Joux, côte Lémanique). Ces déplacements domicile travail enjambent les limites administratives d'Arcade et nécessitent de trouver des solutions de mobilité à des échelles supra-communautaire en relation avec la région BFC et les acteurs suisses (entreprises, collectivités). Ces solutions pourraient également répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les entreprises françaises du bassin d'emploi, confrontées à des difficultés de recrutement, dès lors que les salariés ont des distances de déplacement de plus en plus importantes à effectuer.
- D'autre part, confirmer le rôle structurant de la ligne des Hirondelles qui assure une desserte du Haut-Jura et le connecte aux réseaux ferroviaires nationaux, contribue à l'attractivité du territoire ainsi qu'à celle de ses établissements d'enseignement à l'image du Lycée Victor Bérard sur Morez et permet aux étudiants du Haut-Jura de rejoindre les principaux pôles universitaires régionaux. Dans cette perspective, le conseil communautaire souhaite que le cadencement des trains réponde plus largement aux objectifs d'aménagement et de désenclavement du territoire de la ligne de façon à permettre aux usagers de bénéficier d'une offre lisible, aisément mémorisable, donc attractive, et de possibilités de correspondances plus nombreuses. Par ailleurs, le conseil renouvelle son attachement à la vocation touristique de la ligne qui, compte tenu de son intérêt patrimonial, fait l'objet depuis plusieurs années de politique de valorisation saluées par les clientèles et les acteurs du tourisme. Ces actions doivent être confortées dans la mesure où la ligne des Hirondelles représente un potentiel de diversification de l'offre touristique majeur à l'heure où les territoires de moyenne montagne sont les premiers exposés au changement climatique en cours.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces propositions d'amendements,
- **VALIDE** le contrat opérationnel de mobilité du Haut-Jura

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président

SIGNÉ

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_051-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 051	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à Mme Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Terrain synthétique : demande DETR 2025	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le Président expose les éléments de contexte :

Considérant que le terrain d'Honneur du stade de la Doye n'a pas été restauré depuis de très nombreuses années et que parallèlement son temps d'utilisation s'accroît en permanence du fait de l'évolution des effectifs du club, Considérant le travail engagé en 2024 par la commission en charge du dossier qui a permis de visiter plusieurs terrains synthétiques et de bénéficier d'un retour d'expériences sur les solutions techniques à adopter ainsi que sur les coûts d'investissement et d'entretien,

Considérant le diagnostic d'aide à la décision réalisé sur les équipements sportifs extérieurs de la communauté de communes qui évaluaient le coût d'un terrain et d'une piste d'athlétisme synthétiques ainsi que des équipements associés (éclairage, serrurerie...) à près de 2 000 000 € HT.

Considérant la demande DETR portant sur les études, déposée sur l'exercice 2024 qui n'a pas été retenue, Considérant le fait qu'il convient de disposer des données techniques, économiques et financières pour proportionner au mieux le projet de terrain synthétique aux besoins des usagers et aux capacités financières de la communauté de communes,

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur la réalisation des études destinées à arrêter les solutions techniques et chiffrer le coût pour la réalisation d'une surface synthétique en remplacement d'une surface naturelle pour le stade d'Honneur de la Doye. Cette étude vise à disposer de l'ensemble des données techniques (étude géotechnique, relevé de géomètre, sondages...) ainsi qu'un Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par un maître d'œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (Madame Martine Guyon et Madame Fabienne Jobard),

- VALIDE le principe d'engager les études de faisabilité et d'Avant-Projet Définitif ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre d'un dossier DETR d'un montant global de 47 500 € HT ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas couverte par le subventionnement ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération.



PLAN DE FINANCEMENT
ETUDE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A LA DOYE

Nature des dépenses	Montant HT
Etude terrain et géotechnique	15 000 €
APD (base 2M * 10% * 40%)	80 000 €
Total dépenses	95 000 €
Natures des recettes	Montant
DETR 2025 : 50%	47 500 €
Arcade : 50%	47 500 €
Total recettes	95 000 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président

SIGNÉ

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 039-243900479-20241014-2024_052-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2024 / 052	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M ^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M ^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M ^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M ^{me} Jacqueline Laroche, M ^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, M ^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M ^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Laurent Paget, M ^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M ^{me} Fabienne Jobard (pouvoir à Mme Martine Guyon), M ^{me} Christine Jean-Prost (pouvoir à M ^{me} Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M ^{me} Angélique Colle (pouvoir à M ^{me} Bénédicte Bourgeois) <u>Absente</u> : M ^{me} Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 8 octobre 2024	
<u>Objet</u> : Conventions avec le Rugby club du Haut-Jura	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le Président rappelle que la Haut-Jura Arcade Communauté et le Rugby Club du Haut-Jura étaient précédemment liés par deux conventions.

La première concerne l'entretien de vestiaires. Au terme de cette convention, le Rugby Club du Haut-Jura, utilisateur quasi-exclusif de fait des locaux, assurait l'entretien des vestiaires du Stade du Bas à La Doye, à savoir :

- Des 4 vestiaires de 12 m² chacun
- Des 2 salles de douches de 10m² chacune
- Des 2 vestiaires et douches arbitres
- Des sanitaires intérieurs et extérieurs

Pour ce faire, Haut-Jura Arcade Communauté a versé au club une somme de 1 000,00 € au titre de la phase retour de la saison 2023/2024. Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention pour la saison 2024/2025 pour un montant de 2 000,00 €.

La seconde concerne le traçage du terrain du Stade du Bas de La Doye, ledit terrain étant également utilisé de façon quasi-exclusif par l'association sportive. Pour réaliser cette tâche, Haut-Jura Arcade Communauté a versé à l'association sportive une somme de 800,00 € au titre de la phase retour de la saison 2023/2024 et lui a fourni les matériels et produits consommables nécessaires. Il est proposé au Conseil communautaire de reconduite cette convention pour la saison 2024/2025 pour un montant de 800,00 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE lesdites conventions inhérentes à l'entretien des vestiaires du Stade du Bas à La Doye et au traçage du terrain ;
- AUTORISE le Président à signer ces conventions avec le Rugby Club du Haut-Jura.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 25 octobre 2024

AFFICHÉE le 25 octobre 2024

Le Président
SIGNÉ
Laurent Petit